2ème PARTIE : LES BARÈMES DISCIPLINAIRES

ARTICLE 510 – TABLEAU DES INFRACTIONS ET SANCTIONS SPORTIVES

INFRACTIONS	Echelle de gravité Degré inférieur (DI) Degré moyen (DM) Degré supérieur (DS)	SANCTION MAXIMALE ENCOURUE
Pour tout acte constitutif d'une infraction visée ci-dessous qui aurait pu causer ou a causé des conséquences graves pour la santé de la victime, la sanction encourue peut aller jusqu'à la radiation, nonobstant les sanctions indiquées ci-dessous.		
1 – ACTIONS CONTRE UN OFFICIEL DE MATCH (arbitre(s), juge(s) de touche, délégué(s), représentant fédéral…) :		
Non-protection d'un officiel de match	DI : 3 semaines DM : 6 semaines DS : 9 semaines	26 semaines
Incorrection vis-à-vis d'un officiel de match	DI : 3 semaines DM : 6 semaines DS : 9 semaines	26 semaines
Manquer de respect envers l'autorité d'un officiel de match	DI : 2 semaines DM : 4 semaines DS : 6 semaines	52 semaines
Agression verbale à l'encontre d'un officiel de match (inclut, sans s'y limiter, toute agression verbale basée sur la religion, la couleur, la nationalité, l'origine ethnique et l'orientation sexuelle)	DI : 6 semaines DM : 12 semaines DS : 18 semaines	52 semaines
Acte(s) ou parole(s) menaçante(s) envers un officiel de match	DI : 12 semaines DM : 24 semaines DS : 48 semaines	260 semaines
Contact physique avec un officiel de match dans le cours du jeu	DI : 6 semaines DM : 12 semaines DS : 18 semaines	52 semaines
Agression physique sur un officiel de match (coup(s) ou tentative de coup(s), bousculade volontaire, jet(s) d'objet(s), crachat, etc)	DI : 24 semaines DM : 48 semaines DS : 96 semaines	radiation
2 – JEU DANGEREUX : ***N.B. : tout acte de jeu déloyal méritant un carton rouge par lequel le joueur fautif entre en contact avec la tête et/ou le cou d'un adversaire, à l'exception de ceux matérialisés par un astérisque, conduira à une sanction dont le point d'entrée relève a minima du degré médian de l'échelle de gravité.***		
Plaquer un adversaire par anticipation, à retardement ou d'une manière dangereuse (plaquer dangereusement comprend, entre autres, plaquer ou tenter de plaquer un adversaire au-dessus de la ligne des épaules, même si le plaquage a débuté au-dessous de la ligne des épaules)	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines
Plaquer un adversaire qui n'est pas en possession du ballon	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines
Soulever un adversaire du sol et le laisser tomber ou le pousser vers le sol, de telle sorte que sa tête et/ou le haut de son corps heurte le sol	DI : 6 semaines DM : 10 semaines DS : 14 semaines	52 semaines
Plaquer, charger, tirer, pousser ou saisir un adversaire dont les pieds ne touchent pas le sol	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
Tenir, pousser, faire une charge ou une obstruction sur un adversaire qui n'est pas en possession du ballon par un joueur qui n'est pas en possession du ballon (sauf dans une mêlée ordonnée, un ruck ou un maul)	DI : 2 semaines DM : 4 semaines DS : 6 semaines	52 semaines
Charger ou faire tomber un adversaire porteur du ballon sans tenter de saisir ce joueur	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines

INFRACTIONS	**Echelle de gravité** **Degré inférieur (DI)** **Degré moyen (DM)** **Degré supérieur (DS)**	**SANCTION MAXIMALE ENCOURUE**
Charger ou faire une obstruction sur un joueur qui vient de botter le ballon	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines
Jeu dangereux dans une mêlée ordonnée : i. Première ligne se formant à distance de la première ligne adverse et chargeant sur celle-ci. ii. Joueur de première ligne tirant sur un adversaire. iii. Joueur de première ligne soulevant intentionnellement un adversaire de sorte que ses pieds ne touchent plus le sol ou le faisant sortir de force de la mêlée par un mouvement ascendant. iv. Joueur de première ligne écroulant intentionnellement une mêlée.	DI : 2 semaines DM : 4 semaines DS : 8 semaines	52 semaines
Jeu dangereux dans le cadre d'un ruck ou d'un maul : i. Joueur chargeant dans un ruck ou un maul (une charge comprend tout contact effectué sans se lier à un autre joueur dans le ruck ou le maul).	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines
Jeu dangereux dans le cadre d'un ruck ou d'un maul : ii. Joueur entrant en contact avec un adversaire au-dessus de la ligne des épaules. iii. Joueur écroulant intentionnellement un ruck ou un maul.	DI : 2 semaines DM : 4 semaines DS : 8 semaines	52 semaines
Tout autre acte de jeu dangereux	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines
3 – BRUTALITES : ***N.B. : tout acte de jeu déloyal méritant un carton rouge par lequel le joueur fautif entre en contact avec la tête et/ou le cou d'un adversaire, à l'exception de ceux matérialisés par un astérisque, conduira à une sanction dont le point d'entrée relève a minima du degré médian de l'échelle de gravité.***		
Croc-en-jambe*	DI : 2 semaines DM : 4 semaines DS : 8 semaines	52 semaines
Donner un coup de poing ou frapper avec la main ou le bras (y compris un plaquage « cravate »)	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines
Frapper avec le coude	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines
Frapper avec l'épaule	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 10 semaines	52 semaines
Coup de pied	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
Frapper avec le genou	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
Frapper avec la tête*	DI : 6 semaines DM : 10 semaines DS : 16 semaines	104 semaines
Marcher ou piétiner sur quelqu'un	DI : 2 semaines DM : 6 semaines DS : 12 semaines	52 semaines

INFRACTIONS	Echelle de gravité Degré inférieur (DI) Degré moyen (DM) Degré supérieur (DS)	SANCTION MAXIMALE ENCOURUE
Contact avec la zone oculaire (la zone oculaire comprend tout ce qui est à proximité immédiate de l'œil) *	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
Contact imprudent avec l'œil ou les yeux (l'œil comprend tous les tissus y compris les paupières et les éléments couvrant la cavité orbitaire) *	DI : 6 semaines DM : 12 semaines DS : 18 semaines	208 semaines
Contact intentionnel avec l'œil ou les yeux (l'œil comprend tous les tissus y compris les paupières et les éléments couvrant la cavité orbitaire) *	DI : 12 semaines DM : 18 semaines DS : 24 semaines	208 semaines
Morsure*	DI : 12 semaines DM : 18 semaines DS : 24 semaines	208 semaines
Saisir, tordre ou presser les parties génitales et/ou la poitrine dans le cas des joueuses	DI : 12 semaines DM : 18 semaines DS : 24 semaines	208 semaines
Cracher sur quelqu'un	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
Tirer ou se saisir des cheveux*	DI : 2 semaines DM : 4 semaines DS : 6 semaines	52 semaines
Tout autre acte de brutalité contraire à l'esprit sportif	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
4 – INFRACTIONS VERBALES ET PROVOCATIONS :		
Insulte(s), injure(s)	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 16 semaines	52 semaines
Agression verbale (inclut, sans s'y limiter, toute agression verbale basée sur la religion, la couleur, la nationalité, l'origine ethnique et l'orientation sexuelle)	DI : 6 semaines DM : 12 semaines DS : 18 semaines	52 semaines
Geste(s) provocateur(s) et/ou insultant(s)	DI : 3 semaines DM : 6 semaines DS : 12 semaines	52 semaines
Comportement(s) et/ou acte(s) répréhensible(s) d'une personne inscrite sur la feuille de match en dehors de l'enceinte de jeu.	DI : 12 semaines DM : 24 semaines DS : 48 semaines	radiation
5 – NON RESPECT DES OBLIGATIONS DE FONCTION :		
Faute volontaire d'un joueur dans sa fonction de juge de touche**	DI : 4 semaines DM : 8 semaines DS : 16 semaines	52 semaines
Manquement(s) aux devoirs de Capitaine	DI : 3 semaines DM : 6 semaines DS : 12 semaines	52 semaines

INFRACTIONS	Echelle de gravité Degré inférieur (DI) Degré moyen (DM) Degré supérieur (DS)	SANCTION MAXIMALE ENCOURUE
6 – FRAUDES DIVERSES :		
Participation ou tentative de participation irrégulière d'un licencié à une rencontre (licencié sous une fausse identité, licencié sous le coup d'une suspension…), manœuvres telles que falsification de carte de qualification...		radiation du (des) licencié(s) reconnu(s) responsable(s) radiation de l'association reconnue responsable et/ou sanction financière d'un montant de 30 000 €
7 – ATTEINTES A L'INTERET SUPERIEUR DU RUGBY :		
Tout manquement à l'honneur ou à la probité, toute conduite violente ou tenue de propos injurieux ou diffamatoires par un licencié, à l'égard d'un autre, dirigeant ou non, tout non-respect du devoir de réserve, ainsi que toute violation délibérée des règlements fédéraux ou comportement de nature à porter atteinte à l'image, la réputation ou les intérêts du Rugby ou de la Fédération, toute atteinte à l'éthique et à la déontologie sportives.		radiation du (des) licencié(s) reconnu(s) responsable(s) radiation de l'association reconnue responsable et/ou sanction financière d'un montant de 30 000 €

EXCLUSIONS :

Un carton rouge entraîne automatiquement l'ouverture d'une procédure disciplinaire à l'encontre du licencié concerné ainsi que sa suspension à titre conservatoire jusqu'à la date de notification de la décision de l'organisme disciplinaire à son égard (sauf carton rouge pour indiscipline ou cumul de deux ou trois cartons jaunes).

Les Présidents de clubs sont responsables de la comptabilité des cartons jaunes et rouges infligés à leurs licenciés. Ils doivent ainsi gérer a priori la suspension de leurs joueurs et entraîneurs sous peine de sanctions visant les qualifications (sans pouvoir, le cas échéant, se prévaloir de l'absence éventuelle d'informations sur le logiciel Oval-e).

* JOUEUR EXCLU DANS SA FONCTION DE JUGE DE TOUCHE :

Tout joueur exclu par l'arbitre dans sa fonction de juge de touche pour une faute volontaire devra être remplacé par un joueur de champ de son équipe. Celui-ci ne pouvant être substitué, l'équipe jouera avec un effectif réduit d'autant.